Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer

Service mer et littoral

Pôle affaires maritimes

Cherbourg-en-Cotentin, le 5 juin 2019

Aucune contribution n'a été transmise à la Consultation du public sur l'arrêté définissant les conditions d'exploitation de la cueillette des salicornes à titre professionnel dans le département de la Manche pour l'année 2019 mis en ligne du 7 au 31 mai 2019.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer
Le chef du pôle affaires maritimes

Célia d'HERVÉ